



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises

Question écrite n° 57328

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le manque de ressources gouvernementales quant à l'accompagnement des entreprises françaises exportant des produits alimentaires vers les pays étrangers. Malgré les améliorations depuis les dernières années, de nombreux freins à l'exportation persistent du fait de l'organisation de ces ressources publiques, les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement étant encore trop insuffisants. À titre d'exemple, seules quelques personnes ont à charge l'aide à l'export au sein de FranceAgrimer. De plus, les entreprises agroalimentaires rencontrent des difficultés d'information sur l'évolution des normes et des ententes entre pays. Il semble également que les échanges d'informations entre les organismes comme la direction générale de l'alimentation (DGAL), les directions départementales de la protection des populations (DDPP) et les ambassades soient difficiles par manque de concertation. Ainsi, ceci peut parfois engendrer des blocages au moment de la ratification du certificat et également allonger le délai à l'exportation. De même, en cas de blocage ponctuel de la marchandise aux frontières, les contacts à solliciter ne sont pas clairement identifiés et il en résulte un manque d'appui de la part des services des ambassades. En ce sens, il existe des pistes d'amélioration comme l'installation de référents régionaux pour les questions à l'exportation ainsi que la clarification des compétences du personnel économique des ambassades. Mais en premier lieu, c'est bien le manque de ressources de FranceAgriMer et l'absence de simplification de l'ensemble du système qui posent problème. À la lumière de cette problématique, il lui demande donc comment le Gouvernement compte-t-il agir afin d'améliorer l'efficacité des ressources gouvernementales à l'égard des entreprises agroalimentaires françaises exportant vers les pays étrangers.

Texte de la réponse

L'exportation est une priorité du Gouvernement. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) mobilise la direction générale de l'alimentation pour négocier avec les autorités homologues des pays tiers la levée des barrières sanitaires et ouvrir les marchés. Il mobilise en outre un réseau de conseillers agricoles répartis au sein des services économiques régionaux des ambassades de France ainsi que l'unité d'appui aux exportateurs de FranceAgriMer. Le soutien à la promotion des produits agroalimentaires français est assuré par Sopexa et Business France. Les ressources consacrées par le MAAF à ces missions ont été significativement augmentées ces deux dernières années, notamment avec la création de plusieurs postes de conseillers agricoles dans les pays tiers (Ukraine, Arabie Saoudite, Sénégal, Algérie, Brésil). Des actions ont été menées afin de faciliter l'accès des entreprises françaises aux marchés extérieurs, comme par exemple, la création du Comité Asie, plus spécifiquement dédié à l'aide à l'exportation vers la Chine. De plus, un budget de 6 millions d'euros est alloué au développement d'un outil informatique performant d'appui à la certification export, Expadon 2 qui va faciliter les démarches des entreprises. Toutes ces actions visent à la fois à mieux cibler les efforts des entreprises comme de l'État sur les marchés les plus pertinents, et à mieux coordonner l'action de tous les intervenants.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57328

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4797

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3757